

M. DIEFENBAKER: Je constate en outre qu'il y a un mémoire joint au télégramme du 26 mars 1941, où l'on précise les avantages de la période de 5 h. 45 du soir: "J'ai eu un entretien avec M. Hindmarsh par téléphone, et je lui ai proposé que le *Star* soit réadmis à CBL " Durant un certain temps, on a dû enlever à CBL ce temps gratuit?

M. FRIGON: Peut-être M. Bushnell pourra-t-il m'aider.

M. BUSHNELL: Je crois que c'est exact. On l'a fait, je pense, durant quelques mois.

M. DIEFENBAKER: La raison pour laquelle on a continué, c'est que Radio-Canada a cru que le *Star* devait avoir une période d'émission à son propre usage?

M. BUSHNELL: Cette période particulière à laquelle le *Star* avait diffusé ses nouvelles.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si vous voulez bien me permettre une observation au sujet de votre question concernant la lettre du 10 décembre 1940? Cette lettre est celle dont vous avez parlé à propos du fait que le concours du *Star* a toujours été infiniment précieux pour Radio-Canada, et M. Murray l'avait dictée. En isolant l'alinéa où l'on parle de ce concours, peut-être ne lui donnez-vous pas le sens qu'il convenait de lui donner dans la pensée de M. Gladstone Murray, au moment où la lettre a été écrite. J'attire votre attention sur le fait que M. Murray a demandé à M. Atkinson de lui faire une certaine concession et que ce dernier, en la lui accordant, lui répond que son concours est précieux et qu'il le remercie sincèrement d'avoir bien voulu le lui accorder. Je vais lire la lettre:

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

le 10 décembre 1940.

Cher monsieur Atkinson,

Je souhaite vivement que vous soyez en mesure de permettre à M. Gregory Clarke de nous assurer sa collaboration pour la série d'émissions dont nous avons parlé hier au téléphone. Je reconnais, toutefois, qu'il convient que vous puissiez d'abord vous convaincre de la valeur et de l'importance d'une telle série. Si nous pouvions faire entendre Gregory Clark, à l'occasion, sur des sujets qui en valent la peine, cela compenserait en quelque sorte la perte que vous subirez en raison de l'entrée en vigueur du nouveau contrat passé avec la Presse Canadienne le 1er janvier. Selon ce contrat, nous nous sommes engagés à nous abstenir d'utiliser les services d'autres agences de nouvelles ou des journaux aux fins des émissions de nouvelles diffusées par les postes ou le réseau de Radio-Canada.

Le concours du *Star* nous a toujours été infiniment précieux et je souhaite que l'avenir nous offre souvent l'occasion de travailler de concert à des fins communes.

Veillez agréer l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur général,
(Signé) GLADSTONE MURRAY.

Monsieur J. E. Atkinson, président,
The Toronto Daily Star,
80 King Street West,
Toronto, Ontario.

M. DIEFENBAKER: J'ai souligné il y a un instant que, dans le mémoire joint au télégramme du 24 mai 1941, M. Murray dit:

Il me faudrait obtenir de la Presse Canadienne une lettre confirmant, selon l'assurance donnée verbalement, que cela n'est pas contraire à son interprétation de la nouvelle entente qu'elle a conclue avec nous.